



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence de presse de M. Olivier VERAN

23 septembre 2020

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Je viens devant vous ce soir pour faire un point le plus précis possible de la situation sur le front de la Covid-19 et des mesures qui s'imposent. Je souhaite le faire, comme le Président de la République et le Premier ministre l'ont demandé, dans un souci de transparence absolue et de prévisibilité maximale. Nous entrons dans une période dans laquelle il est plus que jamais nécessaire que chacune et chacun d'entre nous puissions bien mesurer où nous en sommes, dans chacune des villes et dans chacun des départements français, quelles mesures s'appliquent et quelles mesures sont susceptibles de s'appliquer dans les prochaines semaines en fonction de l'évolution de la situation.

Soyons clairs : la situation continue globalement de se dégrader, et la circulation du virus atteint dans certains territoires des niveaux tels que les conséquences sanitaires, et en particulier le niveau de tension hospitalière, que nous mesurons déjà et auxquels nous devons faire face dans les prochaines semaines exigent que nous prenions des mesures supplémentaires. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. Nous le faisons parce que c'est nécessaire, et c'est d'ailleurs ce que font également nos voisins en Europe.

Nous ne découvrons pas cette situation : tout cet été, j'ai indiqué que le virus continuait à circuler et qu'il restait toujours aussi dangereux. Il y a deux semaines, le Premier ministre a fait part de la dégradation de la situation et a décidé de premières mesures sur certains territoires, Marseille, Bordeaux et la Guadeloupe. La semaine dernière, j'ai indiqué ce qu'il en était et quels territoires nous préoccupaient, avec en particulier Lyon et Nice. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans cette continuité, avec des appréciations par territoire de la situation sanitaire et des mesures en conséquence.

Qu'en est-il aujourd'hui ? D'une manière générale, à l'échelle du pays, la circulation du virus continue à augmenter fortement.

Le taux d'incidence, qui compte le nombre de nouvelles contaminations par semaine, est en hausse constante : il était la semaine dernière de 83 cas pour 100 000 habitants, nous sommes désormais à 95 cas, et nous dépasserons certainement les 100 cas ce soir.

Le taux de reproduction, est au niveau national au-dessus de 1. Cet indicateur, qui nous montre la vitesse d'évolution de l'épidémie, est important, mais il faut le prendre avec

précaution. Son évolution ces dernières semaines est contradictoire avec les autres signaux que nous enregistrons et, vous le voyez d'ailleurs sur cette courbe, son évolution n'est pas sensiblement la même selon son mode de calcul. Je recommande donc de la prudence dans l'analyse qu'on peut en tirer et, en tout état de cause, un R supérieur à 1 signifie que l'épidémie gagne du terrain et qu'elle génère, comme nous le voyons depuis plusieurs jours, de nouvelles contaminations, de nouveaux patients hospitalisés, et malheureusement, de nouvelles formes graves.

Notre indicateur sur le taux de positivité des tests a quant à lui dépassé les 6 % alors qu'il était à 5 % la semaine dernière.

Cette circulation du virus n'est pas sans conséquence. La part des patients Covid-19 dans nos réanimations ré-augmentent, elle a atteint les 19 % au niveau national. Aujourd'hui, sur le plan national, il y a 951 patients Covid-19. La situation est préoccupante également dans les services d'hospitalisation, avec un total de 5796 patients hospitalisés. Sur la seule journée d'hier, 130 nouveaux patients ont été hospitalisés pour des formes graves de Covid-19.

Je vais détailler la situation en Ile-de-France pour illustrer notre inquiétude. Le système de santé francilien est désormais fortement mis sous tension par la hausse de la circulation virale :

- La part d'activité COVID aux urgences, en lente augmentation depuis fin juin, a doublé en 15 jours, passant de 2,2% de l'activité globale des urgences à 4%.
- Le nombre de patients hospitalisés au sein de la région est en augmentation très rapide : on comptabilise près de 1000 hospitalisations pour COVID sur les 7 derniers jours, contre 460 la semaine précédente.
- Plus marquant encore, sur les près de 2000 patients hospitalisés avec le Covid, 305 sont hospitalisés en réanimation, soit 27% de la capacité totale de réanimation de la région, contre 18% il y a une semaine.
- Au rythme actuel de près de 50 nouvelles entrées par jour en soins critiques, contre une quinzaine par jour il y a une semaine, correspondant à un doublement du nombre de patients en réanimation tous les 15 jours, 40% des capacités régionales de réanimation seront utilisées vers le 10 octobre, 60% vers le 25 octobre (700 patients), 85% autour du 11 novembre (1000 patients).

Cette évolution, si nous ne prenons pas des mesures rapidement, entrainera une situation critique dans les régions les plus touchées en quelques semaines. Car nous ne sommes pas dans la même situation qu'en mars : nous devons éviter de « déprogrammer » massivement, car nous devons préserver les soins de nos concitoyens qui parfois avaient retardé leur soin pendant la période de confinement.

La détérioration de la situation m'amène donc à délivrer un message solennel à chacune et chacun d'entre nous : **la première clé, nous la détenons chacune et chacun d'entre nous. Respect des gestes barrières, lavage des mains, respect des distances, port du masque et, plus globalement, réduction des interactions sociales et vigilance collective, autant dans la sphère publique que dans la sphère.** Je sais et je mesure les efforts que chacun d'entre nous faisons. Mais on ne peut pas être extrêmement vigilant dans le métro, dans le bus, à son bureau ou dans un commerce, et relâcher toute vigilance dans les bars, entre amis ou en famille. Nous en avons tous envie, mais il ne faut pas, en ce moment, multiplier les dîners ou prendre un verre plusieurs fois par semaine avec des personnes différentes. Encore une fois, si chacun voit, chaque jour, un peu moins de personnes différentes, alors nous pourrions maîtriser le virus : c'est ce que certains de nos pays voisins ont appelé la « bulle sociale ». Cet effort collectif est la clé de notre capacité à maîtriser le virus.

Notre stratégie, vous la connaissez, elle repose sur quatre piliers : les gestes barrières ; tester – alerter – protéger ; une stratégie différenciée et adaptée à chaque territoire et enfin, la protection des personnes âgées et vulnérables. Ce soir, je souhaite insister sur le troisième pilier, l'approche territoriale dans la lutte contre l'épidémie.

Pourquoi raisonnons-nous de cette manière-là ? Tout simplement parce que le virus circule plus ou moins vite, plus ou moins intensément sur les territoires. Cela nous permet donc, sur chaque territoire, de prendre des mesures adaptées en fonction de la situation.

Cette situation est très variable selon les territoires et les métropoles, ce tableau l'illustre.

Il faut donc, pour chaque territoire, prendre les mesures adaptées, celles qui permettront de poursuivre la vie économie, culturelle et sociale, mais aussi de réduire et de réglementer les événements et activités dont on sait qu'ils sont particulièrement propices à la circulation du virus. C'est un équilibre difficile : nous ne le décidons pas tous seul, d'en haut. Nous le faisons grâce à des échanges permanents entre les élus locaux, les préfets, les Agences régionales de santé.

C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, vous voyez des mesures différentes mais cohérentes prises en fonction des villes et des métropoles qui sont les plus touchées. Car une des caractéristiques de la situation actuelle est que la circulation du virus est particulièrement forte dans les métropoles.

Afin d'être le plus clair possible, je vais donc vous présenter les niveaux d'alerte dans lesquels les départements peuvent se retrouver en fonction de leur dynamique épidémique.

Pour classer les départements et les territoires, nous nous fondons sur trois indicateurs clé dans cette phase de l'épidémie :

- Le taux d'incidence qui mesure l'intensité de la circulation du virus donc le nombre de malades
- Le taux d'incidence pour les personnes de plus de 65 ans, qui mesure l'intensité de la circulation dans cette population à risque, dont on sait qu'elle est plus touchée par les formes graves de la maladie
- Enfin la part des patients COVID dans les réanimations, qui reflète l'impact de l'épidémie sur notre système de santé. Cet indicateur est essentiel mais il est tardif, et nous devons tout faire pour que le nombre de patients Covid en réanimation ne progresse pas trop, en prenant des décisions le plus tôt possible.

Comme vous le savez, depuis juillet, plusieurs départements ont progressivement basculé de zone verte, où le virus circule peu, en zone rouge, où il circule activement, c'est-à-dire on l'on constate un taux d'incidence supérieur à 50 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Aujourd'hui, 69 départements ont franchi ce seuil, soit environ 7 sur 10.

Dans ces 69 départements rouges, les préfets sont habilités à prendre des mesures pour réduire le risque de contaminations, ce qu'ils font pour certains depuis le mois d'août.

L'ampleur de ces mesures doit être strictement proportionnée au risque : ni trop, ni trop peu. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a retenu pour ces départements rouges plusieurs seuils d'alerte, auxquels correspondent différents niveaux de mesures.

- La « zone Alerte », le virus circule nettement. Ce sont les départements et territoires dans lesquels le taux d'incidence est supérieur à 50 et dont je viens de parler.
- La « zone Alerte renforcée », le virus circule très fortement, y compris chez les personnes âgées, avec de premiers impacts sur le système de santé.
- La « zone Alerte maximale », la situation épidémique est extrêmement tendue et a des conséquences lourdes sur le système de santé.

Si cette dernière zone d'alerte devait être dépassée, nous n'aurions pas d'autre choix, au regard de la saturation du système de santé, que de passer en Etat d'urgence sanitaire. Mais nous ferons tout pour l'éviter, j'y reviendrai.

Pour chacune de ces zones, des mesures adaptées sont prises par les préfets en concertation avec les élus locaux. Ces mesures sont prises pour 15 jours mais sont naturellement réévaluées en fonction de l'évolution de la situation.

La zone alerte se caractérise par une circulation active du virus

- c'est-à-dire un taux d'incidence supérieur à 50 nouveaux cas pour 100 000 habitants
- mais sans circulation intense chez les personnes âgées (taux d'incidence personnes âgées inférieur à 50/100 000)
- et sans à ce stade d'impact fort sur les réanimations.

Pour ces départements, le préfet est habilité à prendre les mesures qui lui semblent pertinentes. Seule une disposition sera désormais imposée à tous les départements rouges : les fêtes - mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions, etc. devront se tenir en petit comité – c'est-à-dire à moins de 30 personnes. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements devront respecter cette jauge.

Ce qui fait passer un territoire, et bien souvent une métropole, en alerte renforcée :

- c'est l'augmentation du taux d'incidence avec un franchissement des 150 cas pour 100 000 habitants
- un taux d'incidence chez les personnes âgées qui franchit le seuil des 50 pour 100 000.

La zone « alerte renforcée » est donc caractérisée par une circulation très intense du virus dans la population générale mais surtout le fait que cette circulation commence à toucher les personnes âgées. C'est un indice que la situation sanitaire risque de se dégrader et que des mesures fortes sont nécessaires pour enrayer la circulation du virus.

C'est cette logique qui a été appliquée à Marseille, Bordeaux et en Guadeloupe depuis deux semaines, et à Lyon et Nice depuis la fin de la semaine dernière. Compte tenu de la situation épidémique, de nouvelles métropoles, que j'avais citées la semaine dernière comme faisant

l'objet d'une vigilance particulière, intègrent cette zone d'alerte renforcée. **Il s'agit des métropoles de Lille, Toulouse, Saint-Etienne, Rennes, Paris et les départements de la petite couronne, Rouen, Grenoble, Montpellier.**

Les mesures qui s'appliqueront à compter de samedi, et à l'issue d'une concertation entre le Préfet les élus locaux, sont :

- L'abaissement de la jauge des rassemblements à 1000 personnes, sous réserve que les protocoles sanitaires soient strictement respectés
- L'interdiction des grands événements déclarés comme les fêtes locales ou les fêtes étudiantes.
- L'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public : plages, parcs, etc.
- La fermeture anticipée des bars, l'horaire de fermeture étant décidé par le préfet. Cette mesure entrera en vigueur lundi, pour laisser le temps utile à la concertation. En tout état de cause, ils ne pourront rester ouverts après 22 heures.
- La fermeture des salles de sport et gymnases. En effet, ces espaces confinés, où les gens transpirent et ne portent pas de masques, sont des lieux de contamination importants.
- La fermeture de toutes les salles des fêtes et salles polyvalentes pour les activités festives et associatives. Cette dernière mesure entrera en vigueur lundi.

Ces mesures vont faire l'objet d'une concertation dans les 48 prochaines heures. Ces concertations permettront de les préciser, à la fois pour qu'elles soient les plus efficaces possibles dans notre objectif commun, la lutte contre le virus, et les plus vivables possibles, car il s'agit bien, je le répète, de vivre avec le virus.

Au-delà de ces mesures de nature réglementaire, nous devons, dans ces métropoles plus encore qu'ailleurs, modifier nos comportements et nos habitudes :

- Le télétravail doit être favorisé autant que possible, en particulier pour les personnes vulnérables. C'est naturellement à chaque entreprise, à chaque administration, de voir comment il peut, selon l'activité de chacun, développer au maximum le télétravail. La période récente nous a démontré que le télétravail était à la fois possible et précieux en cas de forte circulation du virus. Il faut donc, dans les métropoles en alerte renforcée et encore plus dans les métropoles en alerte maximale, le développer très fortement.
- Nous devons, plus encore qu'ailleurs, limiter les rassemblements privés, en réservant ces moments de rencontre à nos plus proches, familles et amis. Tous les contacts sociaux sans masques dans les espaces clos, que ces espaces soient publics ou privés, doivent être évités au maximum.
- Enfin, nous portons une attention particulière aux personnes âgées : à elles plus encore qu'aux autres, je demande la plus grande vigilance. Je sais combien elle est difficile mais je sais aussi combien elle est précieuse, compte tenu du risque de développer des formes graves de la maladie.
Les personnes âgées à domicile sont appelées à se protéger particulièrement en adoptant des gestes barrière renforcés, sans se mettre à l'écart. Si vous êtes isolés, contactez votre mairie, ou le numéro d'écoute et de lutte contre l'isolement de la Croix Rouge : 09-70-28-30-00. Nous avons tous une responsabilité collective pour que nos proches, nos voisins ne restent pas isolés, en se protégeant. En plus des gestes

barrières, adoptons des gestes solidaires : prenons des nouvelles, passons des coups de fil.

- Notre attention sur la situation des personnes âgées dans les EHPAD est particulièrement forte, le Président de la République l'a rappelé hier. Les EHPAD sont invités à prendre des mesures de protection renforcées tout en maintenant l'indispensable lien avec les proches : rétablissement des visites sur rendez-vous avec des plages horaires adaptées et ouvertes le week-end, engagement des proches à respecter les gestes barrières, politique de dépistage renforcée avec des campagnes préventives à intervalle régulier.

Si leur situation ne s'améliore pas, d'autres agglomérations pourraient-elles aussi passer dès la semaine prochaine en alerte renforcée. Il s'agit notamment de Tours, Strasbourg, Clermont et Dijon.

Si la situation se dégrade encore, les territoires concernés passent alors en « alerte maximale ». Les seuils qui déterminent ce passage sont :

- Un taux d'incidence de plus de 250 cas pour 100 000 habitants dans la population générale
- Un taux d'incidence de plus de 100 cas pour 100 000 habitants chez les personnes âgées
- Enfin, un impact significatif sur les réanimations : c'est-à-dire quand plus de 30 % des lits de réanimation disponibles sont occupés par des patients atteints de COVID. J'insiste sur ce point, il s'agit d'un niveau qui met fortement en tension le système sanitaire.

Sont concernées par ce passage en alerte maximale la Guadeloupe et la métropole d'Aix-Marseille.

En Guadeloupe, le taux d'incidence a encore progressé depuis la semaine dernière : il est à plus de 290, contre 250 il y a sept jours. Le taux d'incidence pour les personnes âgées également, il dépasse les 200.

A Marseille, la situation semble en très légère amélioration depuis la semaine dernière, lorsqu'on regarde le taux d'incidence, mais il faut être prudent car nous n'avons pas assez de recul et, surtout, le taux d'incidence reste supérieur à 250 en population générale et de 180 pour les personnes de plus de 65 ans. Le nombre d'entrées en réanimation progresse. On dénombre, à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur, 150 patients Covid en réanimation. Sur la seule journée d'hier, 20 patients ont été hospitalisés pour des formes graves de Covid-19.

Pour répondre à cette situation, de nouvelles mesures s'appliqueront à partir de samedi, à l'issue d'une concertation entre le Préfet et les élus locaux. Ces mesures, j'ai conscience combien elles sont difficiles mais elles sont nous en sommes convaincus nécessaires. Il s'agit :

- De la fermeture totale des bars et restaurants ;
- De la fermeture des établissements recevant du public sauf s'il existe un protocole sanitaire strict déjà en place. A ce titre, **les lieux culturels comme les théâtres, les musées et les cinémas ne sont pas concernés compte tenu des protocoles sanitaires existants.**

- D'inciter au maximum au télétravail pour l'ensemble des activités pour lesquelles c'est possible.

Ces dispositions, temporaire, en zone d'alerte renforcée et en zone d'alerte maximale, sont malheureusement les seules de nature à limiter les contaminations. L'objectif est qu'elles ne durent pas plus de deux semaines, le temps de freiner la propagation du virus. Elles impactent très fortement certaines entreprises, certains secteurs.

Toutes ces entreprises, je pense aux restaurants de Marseille, aux clubs de sport, etc., seront financièrement soutenues. L'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place au moment du confinement leur seront de nouveau ouverts (fonds de solidarité quel que soit le secteur d'activité, exonération des cotisations sociales, activité partielle sans reste à charge pour l'employeur). Bruno Le Maire aura l'occasion d'y revenir.

Si toutefois malgré ces mesures, la situation continuait de se dégrader, nous n'aurions pas d'autre choix que de basculer les territoires concernés en état d'urgence sanitaire. Nous ne pourrions pas faire autrement si plus de 60 % des lits de réanimation disponibles sont occupés par des patients atteints de Covid-19.

Enfin, quelle que soit la zone concernée, nous avons pris la décision que les enterrements ne seront pas concernés par une restriction ou une interdiction mais je ne peux que vous inviter à garder la plus grande des vigilances.

J'ai fait le choix aujourd'hui de vous présenter en détail le troisième pilier de notre stratégie face à l'épidémie de la Covid-19 qui est notre approche différenciée en fonction de la dynamique de l'épidémie sur les différents territoires pour que chacun d'entre nous puisse comprendre la situation et ainsi renforcer notre vigilance.